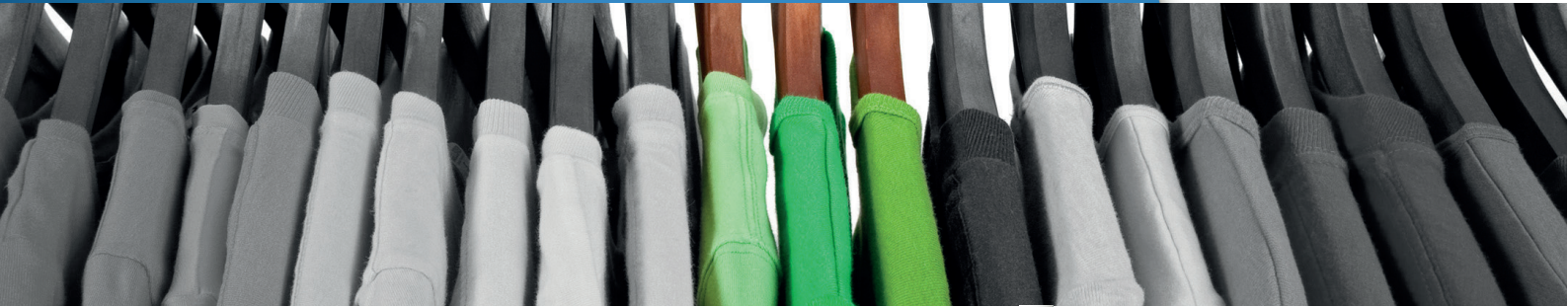


RÉFÉRENT·E HARCÈLEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES



Depuis le 1er janvier 2019, les entreprises de plus de 250 salarié.e.s doivent nommer un.e Référent.e harcèlement sexuel et agissements sexistes.

Accordia, cabinet spécialisé dans les politiques Diversité et de prévention, propose une formation experte à destination de ces nouveaux Référents en entreprise.

Cette formation a pour objectif d'accompagner les Référent.e.s dans la maîtrise du cadre légal et dans l'appropriation de leurs missions d'orientation, d'information et l'accompagnement des salarié.e.s et victimes. Animée par des Intervenant.e.s expert.e.s, elle s'accompagne de nombreuses études de cas opérationnels, d'apports méthodologiques et de retours d'expérience.

PROGRAMME

#1 COMPRENDRE

Le contexte en 2022

- Etat des lieux des enjeux liés au sexisme et au harcèlement en entreprise
- Déconstruire les idées reçues sur le harcèlement et ses impacts

Activité : Cartes Photolangage : DiversiCartes®

Cadre légal du harcèlement moral ou sexuel et de l'agissement sexiste

- Maîtriser le cadre légal
- Les 2 définitions du harcèlement sexuel
- Le harcèlement sexuel environnemental
- L'agissement sexiste
- Les niveaux de responsabilité (obligations de l'employeur, responsabilité RH, etc.)
- Sanctions disciplinaires, civiles et pénales

Activité : études de cas flash

#2 LE RÉFÉRENT

- Fiche de mission du Référent et ses limites d'intervention
- La place et le rôle des Référent.e.s dans les procédures et enquête
- Le rôle et les missions spécifiques des C.S.E. et de leur référent.e
- Savoir évaluer les situations
- Savoir cerner les frontières : séduction/harcèlement, humour/sexisme...
- Focus sur le consentement, la répétition, l'intentionnalité de l'auteur, etc.

#3 SE MOBILISER

Sur la base des objectifs définis par le loi pour le Référent, cette séquence s'articule autour d'une mise en oeuvre opérationnelle de ses missions. Chaque étape est accompagnée d'outils et bonnes pratiques.

Rôle Référent #1 : Orienter

- Connaître les acteurs internes et externes (Médecine du travail, Défenseur des droits...)
- Savoir évaluer les attentes et les besoins des victimes

Rôle Référent #2 : Informer

- Faire connaître l'engagement de son entreprise en matière de prévention du harcèlement sexuel et de l'agissement sexiste et valoriser le rôle de Référent
- Les informations à communiquer aux victimes et les voies de recours

Rôle Référent #3 : Accompagner

- L'accompagnement de la victime dans ses démarches
- Le périmètre d'actions des référent.e.s : savoir rester dans son rôle

Activité : Etudes de cas (de l'orientation interne ou externe à l'enquête.)

#4 LES ENGAGEMENTS DE SON ENTREPRISE

- S'approprier la politique de prévention de l'entreprise
- Mener des actions de sensibilisation (salariés) et de formation (RH & Managers)
- Identifier les ressources internes

Informations générales :

Tarif inter-entreprises : 750 € net de taxe /pers

Tarif intra : nous consulter

Délai d'accès à la formation : 2 mois

Accessibilité de nos formations : Accordia adapte au cas par la formation selon les besoins des personnes en situation de handicap

contact : contact@accordia.fr - 01 71 11 88 00

Document mis à jour le 28 septembre 2021



PUBLIC

Référent.e.s
harcèlement sexuel
et agissements sexistes



PREREQUIS

Aucun



DURÉE : 7H

Présentiel & Webinaire



OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre légal du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes
- Savoir identifier et évaluer les situations
- Mettre en oeuvre de manière opérationnelle la mission du Référent : orienter, informer et accompagner
- Connaître les acteurs internes et externes et la procédure interne



LES + DE LA FORMATION

- Une formation dynamique basée sur les échanges entre les participant.e.s
- Des intervenant.e.s expert.e.s impulsant une dynamique positive avec de nombreuses études de cas



MÉTHODES PÉDAGOGIQUES & EVALUATION

- Pédagogie inductive et participative
- Ludopédagogie
- Test de connaissances

